

**Précaires :*****les très mauvaises « bonnes pratiques » de l'université de Tours.***

L'université de Tours, depuis cette année, fait signer aux contractuels qu'elle emploie une « charte des bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnels contractuels » afin, prétend ce document, « d'améliorer l'accompagnement des personnels recrutés en contrat à durée déterminée » et de « promouvoir un processus d'accompagnement du parcours professionnel de l'agent » ou encore, pour le néo-recruté, de « préparer également son projet professionnel et de définir les orientations qu'il souhaite donner à sa carrière ».

On comprend bien qu'il y a déjà un certain paradoxe à faire signer par le contractuel recruté ce qui relève principalement de l'Université employeur. Dans les faits, il s'agit, en demandant leur signature, de soumettre les contractuels à des formes d'auto soumission face à un texte pseudo juridique qui n'a aucune valeur légale et que l'université n'arrive toujours pas à respecter elle même puisqu'elle emploie encore aujourd'hui des personnels sans contrats (pratique illégale d'ailleurs dénoncée dans la charte).

L'affaire pourrait n'avoir qu'une importance relative et tourner au ridicule, si dans le même temps, l'Université de Tours ne prenait pas prétexte de cette signature pour trier les « bons » et mauvais « candidats ». Certains contractuels en effet, refusant de signer ce document, se sont vus désignés par la Direction des Ressources Humaines, via des mails adressés à différents directeurs de laboratoire, comme de véritables « moutons noirs » de l'institution, pouvant craindre ainsi fortement pour leur éventuel réemploi.

Classer les contractuels selon leur degré de docilité et persévérer dans des pratiques douteuses sans être inquiété, serait-ce le véritable but de cette "charte des bonnes pratiques" ?

SUD éducation appelle les directeurs de laboratoire, les chefs de projets, et autres personnels chargés des recrutements de contractuels, à appuyer ces derniers dans leur refus de signer cette charte.

Tours, le 30 novembre 2014

Contact : 02.47.85.11.15 / portable : 07.81.55.42.14